MISSION 8 DU CFA

Les métiers n'ont pas de genre.

8

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis. »

Tu entres dans des métiers — commerce, gestion, vente — où les femmes et les hommes travaillent ensemble partout, et où les écarts de salaire et de carrière existent encore. L'école a une mission légale : t'informer sur l'égalité professionnelle, maintenant, pendant ta formation.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **L'information fait partie de la formation**
  les guides inclusion et égalité au travail couvrent tes droits, les recours, et ce que dit la loi sur l'égalité salariale et professionnelle.
- **Côté entreprise aussi**
  la version maîtres d'apprentissage sensibilise ceux qui t'encadrent au quotidien : l'égalité se joue d'abord là où tu travailles.
- **Et si tu constates un écart ?**
  discrimination salariale, différence de traitement : la référente est là, les fiches de signalement aussi — circuit tracé jusqu'aux suites.

SUR LE SITE

ems-epinay.com
L'école, ses formations et ses contacts.

DANS L'APPLICATION

app.ems-epinay.com
Tes documents et tes démarches — c'est où mène le code à droite.

ET DE VIVE VOIX

Aux permanences
Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Guide inclusion & égalité au travail — étudiants et apprentis
- Guide inclusion & égalité au travail — maîtres d'apprentissage

Téléchargeables sur ems-epinay.com, à la page de cette mission.

QUI PORTE CETTE MISSION

Soraia Zerrouk
Responsable admissions

Permanences — Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

s.zerrouk@ems-epinay.com
01 84 21 01 51

Scanne : ton espace — tes documents et tes démarches.